

Ad Tervoort

Le mot « université » vient du latin *universitas*, qui signifie littéralement « totalité », mais au Moyen Âge il en vint à désigner le « corps des maîtres et / ou des étudiants », avec l'apparition des premiers d'entre eux au tournant du xiii^e siècle à Bologne et à Paris. Au Moyen Âge, l' *université* désigne une communauté, une corporation, puis, son sens s'élargissant, une « école où l'on dispense un enseignement supérieur ». Au xv^e siècle, le mot s'applique aussi au lieu proprement dit, aux bâtiments où l'enseignement est dispensé¹.

L'université : un lieu en mouvement

À l'origine, le mot désignait une communauté de savants, de maîtres et d'étudiants ; autrement dit, cette communauté pouvait être mobile, quand ce corps était menacé ou que les autorités s'en prenaient à ses membres. Un certain nombre d'universités – au sens moderne du mot – doivent assurément leur existence au caractère très mobile des *universitates* aux xiii^e et xiv^e siècles. D'une importance considérable pour l'enseignement du droit et de la médecine au Moyen Âge et à la Renaissance, l'Université de Padoue, qui fut fondée en 1222 après qu'une bonne partie de la communauté – tant étudiants que maîtres – eut quitté Bologne, en est un exemple patent ; de même l'Université de Cambridge (1209), où des maîtres et des étudiants migrèrent après l'exécution d'étudiants d'Oxford.

Dans un autre sens, l'université a aussi été un lieu éminemment mobile. Le concept d'université en tant qu'institution de savoir formée d'une communauté de maîtres et / ou d'étudiants a amplement voyagé à la fin du Moyen Âge. Ainsi des universités furent-elles créées à travers l'Europe entière, de Catane à Uppsala, de Lisbonne à Cracovie ; il n'est guère de pays ou de région qui n'ait eu d'université dans ses

frontières ou à proximité. Le paysage universitaire se transforma du

tout au tout en l'espace de trois siècles².

Voyager : entre nécessité et désir

Voyager pour apprendre n'avait rien de nouveau dans l'Europe médiévale. De longue date, les clercs sillonnaient le continent afin de visiter les écoles monastiques et épiscopales de renom. La naissance d'une nouvelle institution d'enseignement supérieur renforça cette situation et fit des maîtres et des étudiants un groupe disposé à se rendre à l'étranger en quête du plus haut niveau de savoir. L'essor rapide des universités en Europe ne fut pas sans effets sur la mobilité vers les universités et entre elles. Au début du xiii^e siècle, un maître désireux de donner des cours et un étudiant qui voulait les suivre devaient nécessairement voyager pour se rendre dans une des rares universités. À la fin du Moyen Âge, l'émergence de nombreuses universités « nationales » – l'Europe en comptait près de soixante-cinq autour de 1500 – avait sensiblement réduit la nécessité de ces longs voyages. On a même pu dire que, au xv^e siècle, le temps des savants itinérants était révolu³. Ce changement dans le paysage universitaire influença ainsi tant l'ampleur que la nature de la mobilité – des maîtres et des étudiants – vers et entre les *studia generalia*, pour employer l'expression médiévale correspondant à l'université telle que nous la concevons aujourd'hui. Cependant, la plupart des universités plus anciennes et plus prestigieuses parvinrent à conserver un auditoire international tout au long du Moyen Âge, même à l'époque de la fondation d'institutions « nationales » et régionales. La mobilité était désormais, généralement, le résultat d'un choix.

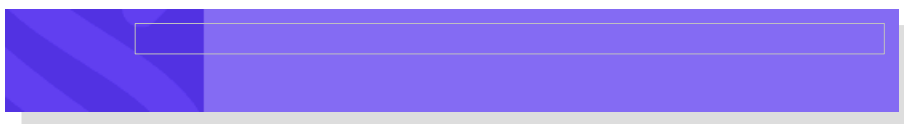


Figure 1. Les villes universitaires en Europe au Moyen Âge.

Cette libre circulation fut d'emblée facilitée par un certain nombre de conditions préalables très importantes. Premièrement, il y avait une langue du savoir, commune à toute la chrétienté occidentale : le latin. Elle permettait à l'étudiant de suivre les cours où qu'il se rendît, à condition qu'il s'habitue aux différentes prononciations du latin dans cette communauté internationale. Deuxièmement, le corpus du savoir

académique – les sept arts libéraux⁴, la médecine, le droit et la théologie – enseigné dans les murs d’une institution était identique dans l’Europe entière. Naturellement, l’émergence de nouveaux *studia* à travers le continent était largement tributaire de la mobilité des maîtres et des étudiants aussi bien que de l’importation des paramètres du modèle universitaire dans lequel ce groupe particulier de *studiosi* avait à la fois enseigné et appris. Enfin, un troisième préalable important consistait dans la façon dont le bon achèvement de ce programme d’études était reconnu, à travers un système complexe de diplômes universellement admis. Le degré de *baccalaureatus* signifiait qu’un étudiant avait réalisé de sérieux progrès dans ses études et que le niveau qu’il avait atteint lui permettait de donner des cours. Le grade le plus élevé de *magister* ou de *doctor* signifiait que la *licentia ubique docendi*, la licence d’enseigner la matière donnée dans toute la chrétienté, était octroyée au candidat. Il marquait l’intégration officielle du nouveau maître dans le corps enseignant, sanctionnée par la leçon inaugurale donnée par le jeune docteur. La délivrance de diplômes internationalement reconnus – initialement destinés à marquer la capacité de quelqu’un à enseigner une matière dans un cadre universitaire, mais indiquant aussi, de plus en plus, son niveau intellectuel, voire professionnel, en termes plus généraux – donnait à l’université un caractère supra-régional.

Paradoxalement, la « nationalisation » de l’université, aux xiv^e et xv^e siècles, impliqua à son tour la mobilité des maîtres et des étudiants, leurs fondateurs – princes ou cités – devant souvent attirer des professeurs d’autres *studia* que les étudiants suivaient. Elle acheva d’établir le caractère international de l’université, puisque les nouvelles fondations prenaient généralement modèle sur celles qui existaient déjà, quitte à leur apporter quelques modifications. Aussi, même quand des universités, dont le recrutement était essentiellement régional, commencèrent à apparaître, la liberté de se déplacer demeura toujours possible et fut même facilitée par l’existence d’une langue unique, d’un corps de connaissances commun, enseigné par des méthodes d’enseignement semblables, ainsi que par un système reconnu de diplômes qui s’était formé dans le cadre institutionnel d’une corporation de maîtres et d’étudiants.

À ces préalables intellectuels s’ajoutèrent d’autres facteurs d’ordre plus pratique qui permirent la construction d’un réseau à l’échelle européenne. Au premier rang de ceux-ci figuraient les privilèges accordés aux communautés de maîtres et d’étudiants par les autorités tant ecclésiastiques que séculières. C’est l’empereur Frédéric Barberousse qui montra le chemin, en 1154, avec la fameuse *Authentica*

habita, octroyant à la fois protection et privilèges aux maîtres et aux étudiants de Bologne. Dans la seconde moitié du xii^e siècle, le pape Célestin III et le roi Philippe Auguste devaient accorder des privilèges comparables aux maîtres et aux étudiants de Paris. Le soutien des autorités eut pour effet d'accorder aux uns et aux autres le *privilegium fori* : autrement dit, les membres de la communauté universitaire jouissaient des privilèges juridiques et donc de la protection du clergé. Leurs crimes relevaient d'une cour universitaire ! Si ces privilèges étaient piétinés ou si des autorités locales ou princières tentaient d'usurper le droit de juger les membres de la communauté universitaire, une grève pouvait s'ensuivre ou, pis, la communauté pouvait se déplacer dans un lieu plus sensible à ses droits et privilèges.

L'émergence des « nations » fut un autre facteur capital de l'entretien de ce réseau international de savants⁵. Ces organisations – souvent désignées comme constituant des confréries ou des associations – étaient parfois plus anciennes encore que l'université elle-même et correspondaient *grosso modo* aux origines géographiques de ses membres. Le nom et la zone de recrutement tenaient à divers impératifs de la part des étudiants. Il est clair que la structure nationale des différentes universités d'Europe dépendait largement de leur taille et des principales régions de recrutement. Les structures les plus élaborées se trouvaient dans les universités les plus importantes et les plus réputées d'Italie : ainsi celle de Bologne ne comptait-elle pas moins de vingt nations. En Europe septentrionale, il y en avait habituellement quatre, correspondant au nombre de nations admises à l'Université de Paris, qui servit bien souvent de modèle aux jeunes universités créées au nord des Alpes.

Dans les statuts d'une nation, les Pères fondateurs spécifiaient les critères qui devaient jouer un rôle décisif dans la formation d'une *natio* pour les étudiants. Dans le cas de la nation allemande, par exemple, le critère majeur était généralement le lieu de naissance. Mais d'autres critères décidaient de la nation à laquelle devait appartenir un individu. Les statuts d'une nation allemande de 1497, à Bologne, stipulent que tous les étudiants dont l'allemand est la langue maternelle doivent appartenir à la *natio germanica*, d'où qu'ils viennent. Au xvi^e siècle, le lieu de résidence commença de jouer également un rôle, surtout à Padoue⁶.

Les nations pouvaient avoir une grande influence sur le gouvernement de l' *universitas*, mais elles exerçaient aussi un contrôle considérable sur leurs étudiants, puisque l'adhésion à une nation était obligatoire. La nation était presque un monde en soi. La vie d'un étudiant à l'étranger se déroulait dans le havre – relativement – sûr de la nation constituée par ses compatriotes et les étudiants de pays voisins. Il avait bien plus de rapports avec la nation qu'avec l' *universitas* en tant que telle.

Financée par les cotisations de ses membres, la nation employait ses moyens à toutes sortes de fins qui avaient leur importance pour les étudiants éloignés de leur foyer. Un étudiant tombait-il malade ? Ses frères de la même nation prenaient soin de lui : une nation pouvait même s'assurer les services d'un médecin. Si celui-ci n'obtenait aucun résultat, ils s'occupaient de son inhumation. Souvent, les nations avaient leurs propres chapelles dans les églises, où elles pouvaient organiser des cérémonies religieuses pour leurs membres. Les saints patrons respectifs bénéficiaient d'un surcroît d'attention. Les chefs des diverses nations jouaient les médiateurs dans les disputes entre étudiants d'une même nation ou de nations différentes : c'était là une tâche importante puisque les querelles estudiantines étaient fréquentes et souvent sanglantes, voire mortelles. Ils organisaient aussi toutes sortes de rassemblements et célébraient les fêtes « nationales ». Enfin, et ce n'est pas le moins important, les nations disposaient souvent d'une infrastructure pour communiquer avec le pays natal à travers un système d'agents et de messagers, et avaient aussi des relations avec des prêteurs et des banques.

Tous ces facteurs expliquent l'intensité de la circulation des étudiants et des maîtres entre les universités médiévales, même si le niveau de circulation fluctuait, tout comme les motifs de déplacement.

Des motifs divers

La mobilité fut donc dès l'origine un aspect important de la vie universitaire. De nombreuses raisons poussaient les étudiants et les maîtres à prendre la route en quête d'un nouveau lieu. Ils le faisaient de leur plein gré ou sous la contrainte. Pour commencer par celle-ci, un certain nombre de facteurs amenaient parfois les universitaires à quitter un lieu pour un autre. Nous avons déjà vu que des relations tendues avec les autorités locales pouvaient conduire des étudiants et des maîtres à migrer, voire déboucher sur la fondation d'une nouvelle université. À ce premier facteur on pourrait ajouter les troubles liés à la guerre ou à la maladie. Si l'université se situait dans une zone de combats, la fréquentation pouvait en souffrir considérablement. De même, une épidémie de peste ou d'une autre maladie contraignait souvent la population universitaire à aller s'instruire ailleurs, à titre temporaire ou définitif.

Les universités pouvaient aussi se trouver prises dans un grand conflit international. Un exemple important, à cet égard, est celui de l'Université de Paris durant le Grand Schisme (1378-1418). La lutte pour la suprématie entre l'antipape Clément VII, résidant en Avignon, et le pape Urbain VI, à Rome, eut de lourdes conséquences pour la population universitaire. Deux éminents théologiens allemands, Conrad de Gelnhausen et Heinrich von Langenstein, réclamèrent

instamment la convocation d'un Grand Concile pour mettre fin au schisme, expliquant que le débat était la manière universitaire de résoudre le problème. L'Université de Paris commença par soutenir la *via concilii*, mais la nomination de Jean Blanchard au poste de chancelier de l'Université de Paris, en 1381, inaugura une période d'exil pour les maîtres et les étudiants venant des territoires qui soutenaient Urbain VI. Parmi eux se trouvaient des étudiants de l'Angleterre et de l'Empire germanique qui prenaient majoritairement le parti du pape. À Paris, le mot d'ordre était de soutenir sans réserve Clément VII. L'antipape lui-même avait ordonné à l'évêque de Paris, Aimery de Maignac, de dépouiller de leurs bénéfices tous les clercs qui soutenaient Urbain VI, voire de les menacer de prison. Il donna, par ailleurs, pour consigne au chancelier de veiller à ce que le degré de *magister* ne fût accordé à aucun partisan d'Urbain. Les efforts de la nation anglaise pour saboter ces mesures ne donnèrent aucun résultat. Cette situation fut lourde de conséquences pour les membres de l'Université. Le prix à payer pour faire des études à Paris était la soumission à Clément et maints étudiants originaires de l'Angleterre ou de l'Empire germanique n'étaient pas disposés à s'en acquitter. Ils partirent en masse, et beaucoup ne devaient plus revenir, même après que le conflit eut disparu⁷. La popularité de Paris déclina ainsi légèrement auprès des étudiants de l'Empire. Dans la dernière décennie du xiv^e siècle et la première moitié du xv^e, elle perdit sa suprématie, tandis que de nombreux étudiants de l'Empire germanique choisissaient d'autres destinations. Si la situation changea un peu après la fin du schisme, Paris ne retrouva toutefois pas sa position⁸. Diverses universités profitèrent de l'expulsion des étudiants et des maîtres allemands de l'*alma mater* parisienne : Vienne (1365), Heidelberg (1385-1386) et Cologne (1388). Le pape Urbain VI ne fut que trop heureux d'accorder à ces deux derniers nouveaux *studia* la reconnaissance pontificale. Pour les étudiants de l'Empire qui avaient été chassés de Paris, mais plus encore pour ceux qui étaient sur le point de se lancer dans leur voyage d'études, les nouvelles universités impériales offraient d'intéressantes possibilités, tandis que Paris déclarait *persona non grata* tout partisan d'Urbain. Bien souvent, les raisons de la mobilité étaient d'une nature plus positive. Étudiants et maîtres choisissaient délibérément d'apprendre ou d'enseigner dans plus d'une université. Dès lors, on peut les créditer d'avoir accompli une véritable *peregrinatio academica*, un pèlerinage universitaire. Sur les centaines de milliers d'étudiants qui visitèrent les universités de l'Europe médiévale, on a pu estimer qu'entre 20 et 25 % fréquentèrent plus d'une université⁹. Autrement dit, c'est par dizaines de milliers qu'ils se déplaçaient d'une université à une autre, les plus chanceux visitant même plusieurs universités dans plusieurs pays pour de multiples raisons.

Le plus souvent, les mobiles qu'ils avaient pour changer d'université nous sont inconnus, mais certains étaient manifestement de la plus

haute importance, même s'il est sage de faire la différence entre les maîtres et les étudiants à cet égard. Les maîtres faisaient partie du petit nombre de ceux qui avaient réussi à décrocher un titre. Leur liberté de se rendre ailleurs pour enseigner était assortie de certaines limites. Pour commencer, les maîtres appartenant à des ordres monastiques étaient tenus par leur vœu d'obéissance et devaient se plier aux souhaits de leur ordre. Même si les ordres mendiants, en particulier, disposaient de réseaux éducatifs européens, leur liberté de se déplacer n'en était pas moins restreinte.

Aux universités de Paris et d'Oxford, dont certaines universités de l'Empire devaient suivre l'exemple, un maître qui venait d'obtenir son diplôme était astreint à deux années d'enseignement sur place. Alors que cette disposition garantissait un vivier de recrues en nombre suffisant, tous les maîtres n'étaient pas satisfaits de cette règle, de nature à contrarier leur désir d'aller chercher des connaissances ailleurs. Les règles de ce genre finirent par devenir lettre morte avant d'être rayées des statuts. Cela valait spécifiquement pour les maîtres ès arts, les sept arts libéraux jouant un rôle propédeutique pour les autres disciplines. Souvent, ces jeunes maîtres désiraient poursuivre leurs études dans une faculté supérieure – de médecine, de droit ou de théologie. L'obligation d'enseigner pouvait les empêcher de se rendre dans l'université de leur choix. Par ailleurs, s'il n'existait pas d'obstacles de ce genre, c'est précisément ce groupe de maîtres ès arts qui assurait l'enseignement des arts tout en étudiant dans une faculté supérieure.

Un maître pouvait aussi changer d'université par désir de rejoindre une école de pensée particulière. Cela valait principalement pour les maîtres – et les étudiants – en théologie, discipline dans laquelle la bataille entre la vieille école, la *via antiqua*, et l'école nominaliste moderne, ou *via moderna*, opposa parfois différentes universités.

Pour un maître, une dernière raison de se déplacer était la perspective d'obtenir un poste plus lucratif ailleurs. Les universités et les princes se transformaient parfois en chasseurs de têtes pour dénicher les maîtres les plus renommés, en leur promettant des émoluments supérieurs et des postes prestigieux. On retrouve souvent ces universitaires, notamment des juristes, dans les conseils des princes ou dans les bureaucraties de l'Église et de l'État.

L'étudiant, quant à lui, était plus libre de son choix : il n'était tenu que par le niveau de ses connaissances et l'importance de sa bourse. Il pouvait explicitement choisir une université particulière en raison de sa réputation dans un champ d'études spécifique. Pour que la qualité de *studium generale* fût reconnue dans une université, elle devait enseigner le plus grand nombre possible de disciplines du corpus médiéval, par ordre de prestige croissant : les sept arts libéraux, la médecine, le droit – tant civil que canonique – et la théologie. Le

renom d'une université, dans l'une des matières, attirait fréquemment des étudiants de contrées lointaines.

Cela vaut même à un niveau plus modeste. Les étudiants choisissaient souvent leur université en raison de ses professeurs. La présence d'un seul maître pouvait même dicter leur choix. Si tels pouvaient être les motifs des étudiants, il est un autre facteur qu'il faut prendre en considération : les parents. Souvent, ce sont eux qui assumaient, pour une large part, les frais des études. Des éléments épars tirés d'« ego-documents » nous donnent une idée de l'implication parentale. La tradition familiale jouait parfois un rôle important dans le choix de l'université, par exemple en encourageant un fils à fréquenter le même *studium* que son père. Si les parents avaient des relations dans des villes universitaires, ils pouvaient être enclins à confier leurs fils à des professeurs qu'ils connaissaient ou admiraient. En tout état de cause, l'amour du savoir, ou *amor sciendi*, était rarement le seul mobile qui décidait du voyage qu'un étudiant entreprenait. De nombreux facteurs entraient en ligne de compte : richesse, relations, désirs des parents, espérances et impératifs de carrière, etc., pouvaient créer des occasions, mais aussi fixer des limites. Dans la plupart des cas, il est impossible de repérer la raison décisive. Il n'y avait pas d'archétype de l'étudiant voyageur dans l'Europe médiévale ni un seul profil de carrière, pas plus, au demeurant, que pour le maître. Des milliers d'étudiants et de maîtres sillonnèrent l'Europe, visitant un certain nombre d'universités à travers le continent.

L'un de ces étudiants fut l'humaniste septentrional Rudolf Agricola – ou Huesman, pour lui rendre son nom hollandais. Né en 1444, dans le village de Baflo, près de Groningue, aux actuels Pays-Bas, il était l'un des fils illégitimes du prêtre Hendrik Vries, abbé du monastère de Selwerd près de Groningue et licencié en théologie, et d'une dénommée Zycka Huesman. Grâce à l'influence de son père – qui s'intéressa visiblement à son éducation –, il reçut une prébende qui devait pourvoir à ses études. Il alla d'abord à l'école Saint-Martin de Groningue avant d'entreprendre un voyage d'études qui le conduisit dans plusieurs universités à travers l'Europe. Sa *peregrinatio academica* est d'autant plus intéressante qu'elle représente toute une vie vouée au savoir, en tant qu'étudiant d'abord, puis en tant que maître, autant que le lui permettait sa situation sociale et financière. Il n'avait que douze ans quand il commença sa *peregrinatio* en étudiant les arts à l'Université d'Erfurt, au cœur de l'Empire. À quatorze ans, il aurait décroché sa licence ès arts dans la même université, avant de rejoindre d'autres *studia*. Après un passage par Cologne, où il s'arrêta en 1462, on le retrouve étudiant à l'Université de Louvain, où il continua de se consacrer aux arts, pour devenir maître ès arts en 1465. En 1467, il s'inscrivit à la faculté de droit, toujours à Louvain, pour y étudier le droit canon. Son voyage en Italie, pour y continuer ses études de droit canon à l'Université de Pavie, où il étudia de 1469 à 1475, marque une nouvelle étape dans sa vie. Nous ne savons pas si un doctorat vint

couronner l'achèvement de ses études. Ce que nous savons, en revanche, c'est qu'il se ravisa du tout au tout et changea une fois de plus d'université. Il rejoignit alors l'Université de Ferrare où, malgré sa maîtrise, il se plongea à nouveau dans l'étude des arts, en se concentrant cette fois sur l'apprentissage du grec. Il parvint à gagner l'amitié et la protection d'Ercole d'Este, duc de Ferrare, et continua ses études et ses cours en Italie jusqu'en 1479, date à laquelle il quitta l'Italie pour les Pays-Bas, via l'Allemagne, où il passa un certain temps auprès de l'évêque d'Augsbourg. Il séjourna ensuite à Spire et Cologne pour arriver, finalement, à Groningue en 1480. Il vécut quelque temps dans le monastère dont son père était l'abbé et fut nommé, cette même année, secrétaire de la ville de Groningue, où il eut tout le loisir d'utiliser les compétences acquises au cours de ses études de droit. En 1482, il se vit offrir un poste de professeur à l'Université de Heidelberg, qu'il n'accepta qu'en 1484. En 1485, il se rendit en mission à Rome, auprès du pape, avec l'évêque de Heidelberg. Il tomba malade au cours du voyage et ne devait jamais se remettre tout à fait. Il mourut la même année à Heidelberg ¹⁰.

Configurations

La liberté de circuler différait amplement d'une nation européenne à l'autre. Par exemple, avant la fondation de Copenhague (1479) au Danemark et d'Uppsala (1477) en Suède, les Scandinaves devaient obligatoirement quitter leur région. De même, les Irlandais devaient traverser la mer d'Irlande pour étudier à l'université – d'où, peut-être, leur manque d'empressement. Les plus sédentaires étaient apparemment les habitants des régions qui comptaient les universités les plus populaires et les plus renommées sur la scène internationale : les Italiens et les Français. Les universités du sud de l'Europe, France comprise, étaient manifestement les plus attirantes pour les étudiants des autres parties du continent. Mais c'était déjà vrai au temps des savants itinérants. Les migrants s'étaient toujours dirigés vers le Sud et vers l'Ouest. Ils visitaient Paris pour la théologie, se rendaient à Montpellier pour la médecine et poussaient jusqu'à Bologne pour y étudier le droit. Les étudiants étaient beaucoup moins nombreux à partir pour le Nord ou pour l'Est, sans parler des îles Britanniques.

La régionalisation des universités affecta l'ampleur de la mobilité et en altéra un peu les orientations. Dans l'ensemble, on pourrait dire que les étudiants de la fin du xiv^e et du xv^e siècle, notamment dans le territoire de l'Empire et en Europe orientale, choisissaient désormais de commencer par fréquenter une université proche de chez eux. Dans une majorité de cas, la première faculté qu'ils visitaient était la faculté des arts, très en vue dans les universités d'Europe septentrionale. Puis ceux qui choisissaient de continuer se rendaient fréquemment dans une université qui jouissait d'une réputation

d'excellence dans un domaine particulier. Une fois achevé leur *curriculum* dans le domaine des arts, ils rejoignaient souvent, pour de bonnes raisons, une des facultés supérieures des vieux centres de la culture de la « vieille Europe ».

Pour cette période, et en ce qui concerne cette mobilité inter-universitaire, on voit poindre deux types d'étudiants. Il y avait le noble, qui pouvait même brûler les étapes et, au lieu de passer par une université régionale, se rendait directement dans une des écoles renommées de France ou d'Italie, notamment pour y étudier le droit. Le second type, en qui on peut voir une incarnation du savant itinérant, était un spécialiste, qui cherchait à acquérir un diplôme de médecine, de droit ou de théologie. En règle générale, il avait dans les vingt ans quand il se rendait vers sa prochaine destination.

Centre de gravitation : Bologne

Un exemple crucial d'université suscitant la mobilité dans l'Europe entière est l'Université de Bologne, dont la date de fondation se perd dans la brume des temps, mais qui était une organisation estudiantine active dès la fin du xii^e siècle. Au cours des siècles suivants, Bologne devint un véritable épiscentre de l'apprentissage et des connaissances. Si toutes les disciplines y étaient enseignées, la discipline la plus étroitement associée au *studium* était le droit, suivi par la médecine. S'agissant de l'enseignement du droit, sa réputation et sa grande tradition lui valurent dès sa fondation d'attirer un nombre croissant d'étudiants. L'existence d'un auditoire international est avérée, dès le xii^e siècle, tandis qu'on peut faire remonter la forte présence de l'Empire au moins au xiii^e siècle, lorsqu'une multitude d'étudiants de l'Empire germanique, dont bon nombre dits « de Frise », rejoignirent la nation germanique de l'université de droit de Bologne. Depuis lors, les jeunes hommes de l'Europe entière n'ont cessé d'affluer vers cette grande ville universitaire¹¹.



Figure 2. « Les étudiants de l'Université de Bologne », détail de la pierre tombale du docteur Bonandrea, 1333, Bologne, Pinacothèque nationale.

Pour donner une idée de ce qui faisait l'attrait de Bologne, on pourrait dire un mot du corps enseignant. Outre que la faculté employait des juristes d'un immense renom, sa taille même la distinguait de la situation propre à la plupart des universités régionales : dans une

décennie record, le nombre de professeurs de droit inscrits au *rotulus*

de Bologne pouvait aller jusqu'à soixante-huit¹² ! La plupart des universités septentrionales ne pouvaient suivre. L'Université de Cologne comptait un nombre relativement important de professeurs de droit pour une université du Nord, mais seulement deux *ordinarii*, et ne fut jamais en mesure de rivaliser avec les *studia* italiens par la taille du corps enseignant. Les facultés de médecine des universités au nord des Alpes ont toujours été les plus petites et les moins visitées. Au cours du xv^e siècle, par exemple, le nombre de chaires de médecine à Cologne passa de une à trois, ce qui en faisait la première faculté de médecine de l'Empire¹³. À titre de comparaison, Bologne en comptait vingt-cinq¹⁴. Le corps enseignant des grandes universités italiennes était beaucoup plus étoffé, ce qui permettait un programme d'enseignement plus élaboré tout en offrant un choix plus large aux étudiants.

On observe dans la popularité de Bologne des fluctuations très considérables. La fréquentation atteignit un pic remarquable dans les années 1286-1305, c'est-à-dire à l'époque où la *Natio germanica iuristarum* commença de s'organiser réellement et où les étudiants se mirent à tenir des archives. Pour ce qui est du droit, et assurément du droit civil, Bologne dominait tous les autres *studia*.

L'effondrement ultérieur des effectifs, en particulier après 1305, pourrait bien résulter d'un interdit papal entre 1306 et 1309, et les effectifs n'amorcèrent une reprise que dans la quatrième décennie du siècle. Dès lors, les étudiants en droit se rendirent régulièrement à Bologne, quoique en effectifs plus réduits. On ne connaît pas très bien les raisons de ce déclin si accentué. Il est possible que l'Université d'Orléans, qui existait depuis 1235 mais qui ne fut officiellement reconnue par un privilège pontifical qu'en 1306, ait pris de l'ascendant au xiv^e siècle. Le droit canon, que l'on étudiait alors plus volontiers que le droit civil, pouvait également être appris à l'Université de Paris. Il est significatif, à cet égard, que la Curie et la cour pontificale aient été transférées en Avignon, en 1309, pour y rester jusqu'au moment où le grand schisme d'Occident rendit la situation encore plus compliquée. Alors que Bologne se trouvait sur la route de Rome largement empruntée jusqu'en 1309, Orléans et Paris purent ensuite être considérées comme de bonnes solutions de rechange pour les clercs en chemin vers Avignon¹⁵.

Le début du grand schisme, en 1378, avec le nouveau pape Urbain VI, à Rome, a bien pu rendre le choix de Bologne plus populaire. Le déclin qui s'amorça après 1385 et déboucha sur un nouveau creux de 1396 à 1415 pourrait s'expliquer par la création de diverses universités dans

le nord de l'Europe – dont les plus importantes furent certainement Cologne, Erfurt et Heidelberg. Ce fut au moins le cas pour les étudiants de la Frise, qui à cette époque avaient une nette préférence pour l'étude du droit. Mais leur présence à Bologne accusa un net déclin dans la dernière décennie du xiv^e siècle et dans les premières décennies du xv^e. Le très fort pourcentage de Frisons étudiant le droit à Cologne est très révélateur dans ce contexte¹⁶.

La seconde moitié du xv^e siècle connut une nouvelle montée des effectifs, avec un pic en 1476-1495. D'une manière générale, pourrait-on dire, les universités italiennes profitèrent de l'augmentation de la population estudiantine, comme on a pu le constater dans les universités d'Europe septentrionale. Il en va de même dans le cas spécifique de Bologne, où l'on venait étudier le droit. Les dernières décennies du xv^e siècle semblent avoir été une autre période d'essor, surtout pour les étudiants en droit. Les niveaux de fréquentation très élevés attestent la popularité de la faculté de droit¹⁷.

Centre de gravitation : arts et théologie à Paris

L'Université de Paris est un autre pôle marquant. Probablement fonctionnait-elle dès la fin du xii^e siècle, mais c'est au début du xiii^e siècle qu'elle acquit une structure formelle, avec la mise en place d'un corps de maîtres doués de certains privilèges. Comme Bologne, Paris était un grand centre de gravitation et réussit à attirer par milliers les étudiants de la chrétienté occidentale. Pendant le plus clair de la période médiévale, Paris a ainsi été synonyme de savoir, notamment dans le domaine des arts et de la théologie. Pour bien illustrer le caractère international de l'Université de Paris, on peut mentionner, comme l'a fait Jacques Le Goff, quelques-uns des professeurs les plus célèbres du xiii^e siècle : l'homme de science, philosophe et théologien Albert le Grand de l'Empire germanique, qui avait visité les universités de Padoue et de Bologne auparavant, le théologien italien Thomas d'Aquin, qui avait précédemment étudié à Naples, le philosophe et homme de science anglais Roger Bacon, formé à Oxford, et le théologien italien Bonaventure¹⁸. Thomas d'Aquin, en particulier, parvint à changer le statut de la théologie de *sapientia* en *scientia*, pour en faire une discipline réellement universitaire, tout en libérant en même temps les arts de leur fonction très stricte et exclusive au service de la théologie.

Jusqu'en 1347 l'enseignement de la théologie au sein de l'université était resté cantonné à Paris, Oxford et Cambridge, la première étant reconnue comme la place la plus importante. La fondation de facultés de théologie dans les universités en Italie et dans l'Empire ne devait pas diminuer le statut de l'université de Paris, même si le Grand

Schisme ne manqua pas d'ébranler l'hégémonie qu'elle avait pu exercer en ce domaine. La plupart des nouvelles universités avaient une faculté de théologie. Mais ce sont précisément les théologiens de l'Université de Paris – en particulier Pierre d'Ailly (1350-1420) et Jean Gerson (1369-1429) – qui prirent une part cruciale dans la fin du schisme. L'étroite collaboration entre la faculté de théologie de Paris et la papauté avait assis son rôle de gardienne de l'orthodoxie. L'autorité du pape ressortant affaiblie du schisme, ces théologiens purent intervenir, assumer l'autorité et proposer des façons de régler le différend par un concile général, donnant ainsi à la faculté le rôle de gardienne de la vraie foi.

On ne saurait donc guère contester que Paris ait été l'une des destinations les plus populaires, soit pour commencer d'y étudier les arts, soit, après un premier séjour dans une institution « nationale », pour renforcer sa connaissance d'un sujet ou entamer un nouveau cycle d'études : la théologie. Cette université ancienne, héritière d'une grande tradition dans l'enseignement des arts et de la théologie, continua d'attirer de nombreux étudiants du Nord, alors même qu'apparaissaient d'autres solutions¹⁹.

Résultats et conséquences

La circulation des maîtres et des étudiants entre les universités en Europe eut un effet profond sur la culture de la société du Moyen Âge et de la Renaissance. L'émergence d'une institution spécifique d'études supérieures transforma d'abord en une bande de savants itinérants le groupe de ceux qui étaient en quête de savoir. La prolifération ultérieure de ces nouvelles institutions, désormais baptisées « universités », et l'introduction du modèle sur lequel elles avaient appris à travailler furent en partie le fait de ces universitaires. Mais la « régionalisation » de l'université elle-même ne put enrayer la mobilité. L'attrait des universités célèbres, spécialisées dans une ou plusieurs disciplines, se révéla trop fort, alors même que les princes et les gouvernements essayaient parfois d'endiguer la mobilité internationale des étudiants. Le renom de savants de réputation internationale continua d'attirer des gens sur les lieux où ils enseignaient. Le prestige attaché au fait d'avoir poursuivi ses études dans une université réputée, notamment dans une des facultés supérieures de médecine, de droit et de théologie, devait toujours conduire des étudiants de l'Europe entière aux *studia* de leur choix, généralement en Italie et en France.

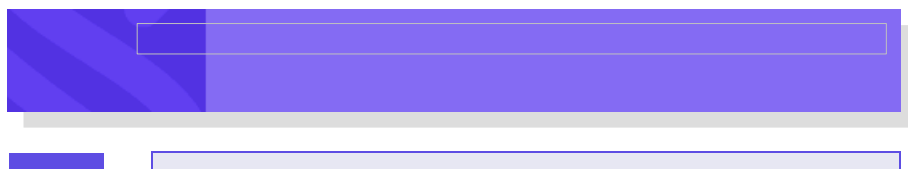




Figure 3. « Lecteur de l'université », miniature extraite d'un manuscrit vénitien, xiv^e siècle, Venise, Biblioteca Marciana.

Il faut se garder d'en sous-estimer l'effet en termes culturels. Dans la première vague, la circulation des étudiants et des maîtres contribua grandement à propager le modèle de l'université à travers l'Europe et, finalement, dans le monde entier.

Les maîtres et les étudiants en droit devaient apporter une contribution durable à la formation de l'État, dans la mesure où ils constituaient un groupe de juristes spécialisés, travaillant aux divers échelons de la bureaucratie à travers l'Europe. En un sens plus général, la dissémination du droit romain dans le système juridique européen porte la marque des nombreuses générations d'étudiants qui avaient fréquenté les universités à travers l'Europe, mais surtout celles d'Italie et de France ²⁰. En ce sens, la *peregrinatio academica* fut à la fois une cause et une conséquence de la pénétration du droit romain dans une bonne partie de l'Europe. Les efforts de centralisation de l'État et l'harmonisation des systèmes de loi à travers le continent à la fin du Moyen Âge sont largement dus au savoir accumulé dans les centres juridiques de l'Europe puis propagés par les étudiants dans les divers pays. On pourrait en dire autant de la diffusion des idées concernant les soins de santé, disséminées par des générations d'étudiants qui avaient fréquenté les facultés de médecine de l'Italie et du sud de la France.

Ce n'est là qu'un aspect de l'impact de la mobilité des étudiants et des maîtres sur la culture européenne. Le rôle que joua cette circulation en ce qui concerne la dissémination de la scolastique et de l'humanisme naissant dans la culture européenne est tout aussi important. Bien que l'étudiant capable de fréquenter plusieurs universités fût généralement d'un milieu social plutôt élevé, l'Église et les universités elles-mêmes permettaient aux étudiants disposant de moyens plus modestes d'accomplir des études, favorisant ainsi la mobilité sociale puisque ces itinérants parvenaient généralement à acquérir des positions de rang et d'influence dans les bureaucraties de l'Église et de l'État. Des générations d'étudiants et de maîtres voyageurs concoururent ainsi à la formation politique, religieuse et culturelle de l'Europe, dont la contribution la plus durable pourrait bien être l'institution universitaire elle-même.

Notes

¹. Teeuwen, 2003, p. 147-149 ; Weijers, 1987, p. 15-26 et la

bibliographie.

[2.](#) Cf. Verger, 1992, p. 68-75.

[3.](#) Ridder-Symoens, 1992, p. 285.

[4.](#) Par « sept arts libéraux », on désigne au Moyen Âge : la grammaire, la dialectique, la rhétorique qui composent le *Trivium* et l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique qui composent le *Quadrivium*.

[5.](#) Voir Kibre, 1948, pour une étude classique.

[6.](#) Kibre, 1948, p. 4-5. Il convient de noter que le mot *allemand* ne renvoie pas à l'allemand actuel, mais à une langue germanique parlée du nord de la France jusqu'à la Baltique.

[7.](#) Bernstein, 1978, p. 28-60.

[8.](#) Tanaka, 1990, et Tervoort, 2005.

[9.](#) Schwinges, 1986, p. 12.

[10.](#) Cf. Akkerman et Vanderjagt, 1988 ; Agricola, *Lettres*.

[11.](#) Cf. Schmutz, 2000, et Tervoort, 2005.

[12.](#) Grendler, 2002, p. 9.

[13.](#) Meuthen, 1988, p. 120.

[14.](#) Sur la taille de la faculté, voir Grendler, 2002, p. 8-40.

[15.](#) Cf. Bagge, 1984, p. 6.

[16.](#) Cf. Zijlstra, 1996, p. 35. L'adjectif *frisius* ou la mention de *Frisia* pouvaient aussi indiquer que l'étudiant en question était de Groningue ou de Frise orientale.

[17.](#) Voir Mitchell, 1936, p. 270-287, et Tervoort, 2005.

[18.](#) Le Goff, 1993, p. 167, 172, 176.

[19.](#) Tanaka, 1990, p. 263, et Brockliss, 1989, p. 487-526.

[20.](#) Pour une étude du rôle des juristes professionnels dans la formation de l'État, voir Padoa-Schioppa, 1997 (trad. 2000), et Ranieri, 1989, p. 180-190.

Bibliographie

- Agricola, *Lettres* : Rudolf Agricola, *Letters*, éd. A. Van der Laan et F. Akkerman, Assen, 2002.
- Akkerman *et al.*, 1999 : Fokke Akkerman, Arjo J. Vanderjagt et Adrie H. Van Der Laan (éd.), *Northern Humanism in European Context, 1469-1625. From the "Adwert Academy" to Ubbo Emmius*, Leyde.
- Akkerman et Vanderjagt, 1988 : F. Akkerman et A. J. Vanderjagt (éd.), *Rudolphus Agricola Phrisius (1444-1485)*, Leyde.
- Bagge, 1984 : Sverre Bagge, « Nordic Students at Foreign Universities until 1660 », *Scandinavian Journal of History*, 9, p. 1-29.
- Bernstein, 1978 : Alan E. Bernstein, *Pierre d'Ailly and the Blanchard Affair*, Leyde, p. 28-60.
- Brockliss, 1989 : Laurence W. B. Brockliss, « Patterns of Attendance at the University of Paris, 1400-1800 », in D. Julia et J. Revel (éd.), *Les Universités européennes du xvi^e au xviii^e siècle*, II. *France : Histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, p. 487-526.

- Cobban, 1975 : Alan B. Cobban, *The Medieval Universities. Their Development and Organisation*, Londres.
- Courtenay et Miethke, 2000 : William J. Courtenay et Jürgen Miethke (éd.), *Universities and Schooling in Medieval Society*, Leyde.
- Dotzauer, 1977 : Winfried Dotzauer, « Deutsches Studium und deutsche Studenten an europäischen Hochschulen (Frankreich, Italien) und die nachfolgende Tätigkeit in Stadt, Kirche und Territorium in Deutschland », in E. Maschke et J. Sydow (éd.), *Stadt und Universität im Mittelalter und in der früheren Neuzeit*, Sigmaringen, p. 112-141.
- Grendler, 2002 : Paul F. Grendler, *The Universities of the Italian Renaissance*, Baltimore.
- Irrgang, 2002 : Stephanie Irrgang, *Peregrinatio academica. Wanderungen und Karrieren von Gelehrten der Universitäten Rostock, Greifswald, Trier und Mainz in 15. Jahrhundert*, Beiträge zur Geschichte der Universität Greifswald, Stuttgart.
- Kibre, 1948 : Pearl Kibre, *The Nations in Medieval Universities*, Cambridge (Mass.).
- Kristeller, 1955 : Paul Oskar Kristeller, *Die italienischen Universitäten der Renaissance*, Krefeld.
- Le Goff, 1993 : Jaques Le Goff, *L'Europe est-elle née au Moyen Âge ?*, Paris.
- Meuthen, 1988 : Erich Meuthen, *Kölner Universitätsgeschichte, I. Die alte Universität*, Cologne.
- Miethke, 1985 : Jürgen Miethke, « Die Studenten », in P. Moraw (éd.), *Zeitschrift für historische Forschung, I. Unterwegssein im Spätmittelalter*, Berlin, p. 49-70.
- Miethke, 2004 : J. Miethke, *Studieren an mittelalterlichen Universitäten. Chancen und Risiken*, Leyde.
- Mitchell, 1936 : Rosamond J. Mitchell, « English Law Students at Bologna in the Fifteenth Century », *English Historical Review*, 51, p. 270-287.
- Nauert, 1995 : Charles G. Jr. Nauert, *Humanism and the Culture of Renaissance Europe*, Cambridge.
- Padoa-Schioppa, 1997 : Antonio Padoa-Schioppa (éd.), *Legislation and Justice* (« The Origins of the Modern State in Europe »), Londres ; *Justice et législation*, (« Les origines de l'État moderne en Europe »), trad. de l'anglais par M.-A. de Kisch, Paris, 2000.
- Paquet, 1992 : Jacques Paquet, *Les Matricules universitaires. Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, fasc. 65, Turnhout.
- Ranieri, 1989 : Filippo Ranieri, « From Status to Profession : The Professionalisation of Lawyers as a Research Field in Modern European Legal History », *Journal of Legal History*, 10/2, 1989, p. 180-190.
- Rashdall, 1936 : Hastings Rashdall, *The Universities of Europe in the Middle Ages*, F. M. Powicke et A. B. Emden (éd.), 3 vol., Oxford.
- Ridder-Symoens, 1983 : Hilde De Ridder-Symoens, « La migration académique des hommes et des idées en Europe, xiii^e-xviii^e »

- ^e siècle », in « Town and Gown : The University in Search of its Origins », *CRE-Information*, 62, 2, p. 69-79.
- Ridder-Symoens, 1984 : H. De Ridder-Symoens, « Deutsche Studenten an italienischen Rechtsfakultäten. Ein Bericht über unveröffentlichtes Quellen- und Archivmaterial », *Ius Commune*, 12, p. 287-315.
 - Ridder-Symoens, 1992 : H. De Ridder-Symoens, « Mobility », in H. de Ridder-Symoens (éd.), *A History of the University in Europe*, I. *The University in the Middle Ages*, Cambridge.
 - Ridder-Symoens, 1999 : H. De Ridder-Symoens, « Rich Men, Poor Men : Social Stratification and Social Representation at the University (13th-16th Centuries) », in W. Blockmans et A. Janse (éd.), *Showing Status. Representation of Social Positions in the Late Middle Ages*, Turnhout, p. 159-175.
 - Schmutz, 2000 : Jürg Schmutz, *Juristen für das Reich. Die deutschen Rechtenstudenten an der Universität Bologna 1265-1425*, 2 vol., Bâle.
 - Schwinges, 1986 : Rainer Christoph Schwinges, *Deutsche Universitätsbesucher im 14. und 15. Jahrhundert, Studien zur Sozialgeschichte des Alten Reiches*, Stuttgart.
 - Stelling-Michaud, 1955 : Sven Stelling-Michaud, *L'Université de Bologne et la pénétration des droits romain et canonique en Suisse aux xiii^e et xiv^e siècles*, Genève, 1955.
 - Tanaka, 1990 : Mineo Tanaka, *La Nation anglo-allemande de l'Université de Paris à la fin du Moyen Âge*, Paris.
 - Teeuwen, 2003 : Mariken Teeuwen, *The Vocabulary of Intellectual Life in the Middle Ages*, Turnhout.
 - Tervoort, 2005 : Ad Tervoort, *The Iter Italicum and the Northern Netherlands. Dutch Students at Italian Universities and their Role in the Netherlands' Society (1426-1575)*, Leyde.
 - Verger, 1992 : Jaques Verger, « Patterns », in H. de Ridder-Symoens (éd.), *A History of the University in Europe*, I. *Universities in the Middle Ages*, Cambridge, 1992, p. 68-75.
 - Verger, 1996 : J. Verger, « Étudiants et gradués allemands dans les universités françaises du xiv^e au xvi^e siècle », in R. Chr. Schwinges (éd.), *Gelehrte im Reich. Zur Sozial und Wirkungsgeschichte akademischer Eliten des 14. bis 16. Jahrhunderts*, Berlin, p. 23-40.
 - Verger, 1997 : J. Verger, *Les Gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, Paris.
 - Weijers, 1987 : Olga Weijers, *Terminologie des universités au xiii^e siècle*, Rome.
 - Zijlstra, 1996 : Samme Zijlstra, *Het geleerde Friesland – een mythe ? Universiteit en maatschappij in Friesland en Stad en Lande ca. 1380-1650*, Leeuwarden.

Le projet *Savoirs* est soutenu par plusieurs institutions qui lui apportent des financements, des expertises techniques et des compétences professionnelles dans les domaines de l'édition, du développement informatique, de la bibliothéconomie et des sciences de la documentation. Ces partenaires contribuent à la réflexion stratégique sur l'évolution du projet et à sa construction. Merci à eux !



- CONCEPTION : [ÉQUIPE SAVOIRS](#), PÔLE NUMÉRIQUE RECHERCHE ET PLATEFORME GÉOMATIQUE (EHESS).
- DÉVELOPPEMENT : DAMIEN RISTERUCCI, [IMAGILE](#), [MY SCIENCE WORK](#).
- DESIGN : [WAHID MENDIL](#).